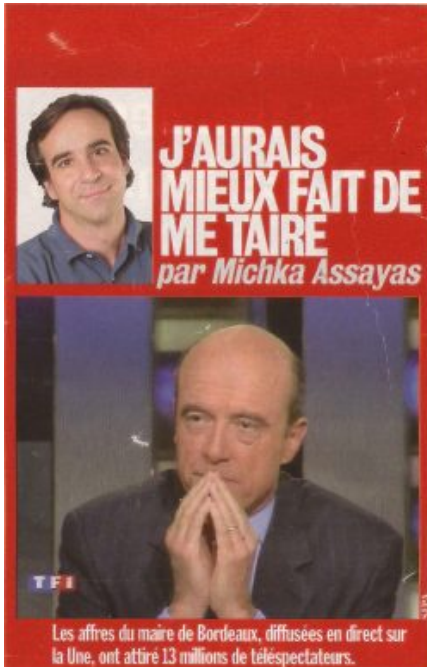


Juppé l'enfariné, ce clown triste censé nous faire rêver

écrit par Agathe Rabier | 1 mai 2016



LA JUSTICE À DEUX VITESSES

Condamné pour prise illégale d'intérêts, Alain Juppé a écopé de dix-huit mois de prison avec sursis. Par ailleurs, un jeune homme a pris six mois ferme, dans l'indifférence générale, pour avoir vendu illégalement des CD. Face à la loi, mieux vaut être puissant et entouré que jeune et solitaire.

Un ex-Premier ministre a laissé puiser dans l'argent public pour financer son organisation politique : dix-huit mois avec sursis. Le verdict est accompagné d'une superproduction médiatique : vingt-cinq minutes live au 20-heures de TF1 pour un numéro d'homme blessé, à la Jean-Pierre Bacri. Et le public suit. Selon les chiffres professionnels, treize millions de Français se sont installés devant leur écran pour assister à ce spectacle de choix : le premier de la classe, surpris à tricher, se faisant tirer l'oreille et asticoter au tableau noir.

Autre délit récent. Un jeune homme qui vendait illégalement des CD de chansons téléchargées sur Internet s'est fait piéger par une taupe de la Sacem, l'organisme qui centralise et reverse les droits d'auteur aux compositeurs. Verdict : six mois ferme. Quelques journaux en parlent, mais l'affaire fait peu de bruit.

Treize millions de personnes ont suivi en direct ce suspense haletant : Alain Juppé va-t-il ou non rester dans la vie politique ? C'est sûr, il y a de quoi en oublier d'avalier son yaourt ! Mais qui, hormis sa famille et ses amis au sens large, se morfond vraiment pour le destin de cet homme politique grisâtre ? De toute façon, pour lui,

le passé pèse bien plus lourd que l'avenir.

Je me sens autrement remué face à l'avenir de ce garçon, lui aussi présumé délinquant financier. Imaginez ! Si sa condamnation est confirmée en appel, il trainera toute sa vie en casier judiciaire. Il se verra refuser un bail, un travail. Dans son quartier, tout le monde saura qu'il a passé six mois

dans une cellule. Et, forcément, qu'il a dû faire quelque chose de bien malhonnête. La sagesse populaire le dit. Et Sarkozy aussi. À un autre jeune homme, sorti de prison, rencontré au Forum des Halles au cours d'une visite organisée par la police, et qui, d'ailleurs, selon *Le Canard enchaîné*, s'est assez mal terminée (insultes, crachats...), le ministre de l'Intérieur a lancé : « Si t'as pris dix-huit mois, c'est que tu le méritais ! »

Alors, comme ça, Juppé mérite le sursis, et pas le gamin fraudeur ? Je ne me fais aucun souci pour le premier de la classe. Avec tout le réseau de protecteurs et d'obligés qu'il s'est constitué pendant ses quelque quarante années de

vie politique, il a dû prendre une assurance contre les soucis, surtout financiers. En tout cas, s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a été bien bête et bien maladroite. Il ne donne l'impression d'être ni l'un ni l'autre. La justice condamne à six mois ferme le jeune « pirate » de la musique. Si je comprends bien, faire preuve de légèreté et de je-m'en-foutisme face à la loi

n'a pas le même poids pour tout le monde. Si on est jeune, qu'on n'a aucune expérience de la vie et qu'on fait n'importe quoi, et des conneries de préférence, ça ne mérite même pas un avertissement. Au trou, direct !

Mais, si on est un homme instruit, chargé de devoirs et de responsabilités, la même désinvolture et le même je-m'en-foutisme deviennent une circonstance atténuante. Le sursis, en droit, veut dire : « Attention, si vous recommencez, on ne vous ratera pas. » Mais Juppé, lui, finit sa carrière. L'autre risque de ne jamais la commencer. Lequel des deux mérite-t-il le plus l'attention et la compréhension de treize millions de personnes ? ■

Alors, comme ça, Juppé mérite le sursis, et pas le gamin fraudeur... Le sursis, en droit, veut dire : "Attention, si vous recommencez, on ne vous ratera pas." Mais Juppé, lui, finit sa carrière. L'autre risque de ne jamais la commencer

Voici un article retrouvé dans un ancien numéro de « Paris-Match » consacré au repris de justice Alain Juppé du temps où sa condamnation paraissait sonner le glas de sa carrière... et voilà qu'on nous le ressort comme notre futur sauveur ! Nous devons, **de toute urgence**, rappeler son vrai visage à nos compatriotes.

C'était après sa condamnation du 30 janvier 2004 (Paris-Match n° 2855 du 5 février 2004)

Il y a de quoi s'inquiéter de la popularité qui serait la sienne aujourd'hui, (d'après les médias qui s'efforcent d'orienter l'opinion, comme un troupeau de moutons affolés, vers sa bergerie où les attend déjà son cher Tareq Oubrou tapi sous la peau d'un agneau... et ses pareils de l'UOIF).

La personnalité controversée de Tareq Oubrou :
<http://jssnews.com/2015/01/16/la-personnalite-controversee-de-limam-tareq-oubrou/>

Selon Juppé, « Il existe avec l'islam des accommodements raisonnables » :
<http://www.infos-bordeaux.fr/2015/actualites/islam-pour-alain-juppe-il-existe-des-accommodements-raisonnables-7143>

Juppé offre la Légion d'honneur à Tareq Obrou :
<http://www.infos-bordeaux.fr/2014/actualites/alain-juppe-remet-la-legion-dhonneur-a-limam-tareq-oubrou-5549>

Juppé évoque le foulard de sa maman quand elle allait à la messe :
<http://www.islametinfo.fr/2015/02/01/accompagnatrices-scolaires-voilees-alain-juppe-evoque-sa-maman-qui-portait-un-foulard-pour-la-messe/>

A croire que nos compatriotes ont la mémoire courte sur le passé et la vue basse sur l'avenir ... Par conséquent, ouvrons-leur les yeux et diffusons sans modération !



**J'AURAI
MIEUX FAIT DE
ME TAIRE**
par Michka Assayas



Les affres du maire de Bordeaux, diffusées en direct sur la Une, ont attiré 13 millions de téléspectateurs.

LA JUSTICE À DEUX VITESSES

Condamné pour prise illégale d'intérêts, Alain Juppé a écopé de dix-huit mois de prison avec sursis. Par ailleurs, un jeune homme a pris six mois ferme, dans l'indifférence générale, pour avoir vendu illégalement des CD. Face à la loi, mieux vaut être puissant et entouré que jeune et solitaire.

Un ex-Premier ministre a laissé puiser dans l'argent public pour financer son organisation politique : dix-huit mois avec sursis. Le verdict est accompagné d'une superproduction médiatique : vingt-cinq minutes live au 20-heures de TF1 pour un numéro d'homme blessé, à la Jean-Pierre Bacri. Et le public suit. Selon les chiffres professionnels, treize millions de Français se sont installés devant leur écran pour assister à ce spectacle de choix : le premier de la classe, surpris à tricher, se faisant tirer l'oreille et asticoter au tableau noir.

Autre délit récent. Un jeune homme qui vendait illégalement des CD de chansons téléchargées sur Internet s'est fait piéger par une taupe de la Sacem, l'organisme qui centralise et reverse les droits d'auteur aux compositeurs. Verdict : six mois ferme. Quelques journaux en parlent, mais l'affaire fait peu de bruit.

Treize millions de personnes ont suivi en direct ce suspense haletant : Alain Juppé va-t-il ou non rester dans la vie politique ? C'est sûr, il y a de quoi en oublier d'avaloir son yaourt ! Mais qui, hormis sa famille et ses amis au sens large, se morfond vraiment pour le destin de cet homme politique grisâtre ? De toute façon, pour lui,

le passé pèse bien plus lourd que l'avenir.

Je me sens autrement remué face à l'avenir de ce garçon, lui aussi présumé délinquant financier. Imaginez ! Si sa condamnation est confirmée en appel, il traînera toute sa vie un casier judiciaire. Il se verra refuser un bail, un travail. Dans son quartier, tout le monde saura qu'il a passé six mois

Alors, comme ça, Juppé mérite le sursis, et pas le gamin fraudeur... Le sursis, en droit, veut dire : "Attention, si vous recommencez, on ne vous ratera pas." Mais Juppé, lui, finit sa carrière. L'autre risque de ne jamais la commencer

dans une cellule. Et, forcément, qu'il a dû faire quelque chose de bien malhonnête. La sagesse populaire le dit. Et Sarkozy aussi. À un autre jeune homme, sorti de prison, rencontré au Forum des Halles au cours d'une visite organisée par la police, et qui, d'ailleurs, selon *Le Canard enchaîné*, s'est assez mal terminée (insultes, crachats...), le ministre de l'Intérieur a lancé : « Si t'as pris dix-huit mois, c'est que tu le méritais ! »

Alors, comme ça, Juppé mérite le sursis, et pas le gamin fraudeur ? Je ne me fais aucun souci pour le premier de la classe. Avec tout le réseau de protecteurs et d'obligés qu'il s'est constitué pendant ses quelque quarante années de

vie politique, il a dû prendre une assurance contre les soucis, surtout financiers. En tout cas, s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a été bien bête et bien maladroit. Il ne donne l'impression d'être ni l'un ni l'autre. La justice condamne à six mois ferme le jeune « pirate » de la musique. Si je comprends bien, faire preuve de légèreté et de je-m'en-foutisme face à la loi

n'a pas le même poids pour tout le monde. Si on est jeune, qu'on n'a aucune expérience de la vie et qu'on fait n'importe quoi, et des conneries de préférence, ça ne mérite même pas un avertissement. Au trou, direct !

Mais, si on est un homme instruit, chargé de devoirs et de responsabilités, la même désinvolture et le même je-m'en-foutisme deviennent une circonstance atténuante. Le sursis, en droit, veut dire : « Attention, si vous recommencez, on ne vous ratera pas. » Mais Juppé, lui, finit sa carrière. L'autre risque de ne jamais la commencer. Lequel des deux mérite-t-il le plus l'attention et la compréhension de treize millions de personnes ? ■

Compléments de Christine Tasin

Pour rappel : les casseroles de Juppé, ça vous tente ?

Petit florilège : les casseroles de Juppé chantent faux, prises au hasard sur le Net :

Alain Juppé, ancien repris de justice, très lourdement condamné en première instance à 18 mois de prison avec sursis, 5 ans de privation de ses droits civiques, et 10 ans d'interdiction de se présenter devant des électeurs pour avoir, disent les juges, « trompé la confiance du peuple français » (peine réduite en appel, suite à des pressions elles-mêmes pénalement répréhensibles, de la part du Président de la République Jacques Chirac, et du Premier Ministre Jean-

Pierre Raffarin *

<http://www.dreuz.info/2011/10/01/les-francais-enverraient-ils-un-repris-de-justice-a-l%E2%80%99elysee-par-jean-patrick-grumberg/>

Alain Juppé se voit déjà candidat à la présidentielle en 2017, maintenant que Jean-François Copé et Nicolas Sarkozy semblent hors-jeu.

Mais Alain Juppé a un passé qu'il faut rappeler.

1995, l'affaire de l'appartement

En juin 1995, *Le Canard enchaîné* révèle qu'Alain Juppé, à l'époque Premier ministre, a donné des ordres pour baisser le loyer de son fils Laurent qui occupe un appartement rue Jacob dont la ville de Paris est propriétaire. Dans la même rue, Alain Juppé occupe lui un appartement de 189 m² pour un loyer anormalement bas et y fait réaliser des travaux de plusieurs millions de francs aux frais du contribuable.

Alain Juppé déménagera après une plainte pour « prise illégale d'intérêt » déposée par l'Association des contribuables parisiens fondée par le jeune Arnaud Montebourg.

1999, l'affaire des emplois fictifs de la ville de Paris

En 1999, Alain Juppé est mis en examen pour « abus de confiance, recel d'abus de biens sociaux et prise illégale d'intérêt » dans le cadre d'une affaire de financement occulte d'emplois fictifs, pour des faits commis alors qu'il était secrétaire général du RPR (ancêtre de l'UMP) et maire adjoint de Paris (aux Finances).

Le 30 juin 2004, le tribunal correctionnel de Nanterre condamne Alain Juppé à dix-huit mois de prison avec sursis et à une peine de dix ans d'inéligibilité.

Le 1er décembre 2004, la Cour d'Appel réduit la condamnation à quatorze mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité.

Relisons avec intérêt les propos de la Cour d'Appel :

« Il est regrettable qu'au moment où le législateur prenait conscience de la nécessité de mettre fin à des pratiques délictueuses qui existaient à l'occasion du financement des partis politiques, M. Juppé n'ait pas appliqué à son propre parti les règles qu'il avait votées au parlement. »

Qui pourra croire qu'Alain Juppé est l'homme de la situation ?
<http://www.medias-presse.info/alain-juppe-alternative-pour-lump-retour-sur-quelques-casserolles/10543>

La retraite dorée d'Alain Juppé : la réforme pour nous, le jackpot pour lui ! Par Jarczyk

Voici une des plus belles illustrations du mépris dont Alain Juppé fait preuve pour ses concitoyens.

Fin 2002, juste avant que n'entre en vigueur la réforme mise en œuvre par ses amis au gouvernement, Alain Juppé fait valoir ses droits à la retraite d'inspecteur des finances alors qu'il n'a quasiment jamais exercé ce métier : il existe une loi sur mesure qui permet aux inspecteurs des finances, tout en faisant carrière politique, de cotiser comme s'ils étaient encore en poste !

A 57 ans, Alain Juppé n'a pas laissé passer l'occasion de profiter de cette loi indigne. Pourtant, depuis longtemps, il explique à qui veut bien l'entendre qu'il faut allonger la durée de cotisation des fonctionnaires à 40 ans minimum et repousser l'âge du départ à plus de 60 ans. Mais ça, **c'est pour les autres, pas pour lui !**

La retraite d'Alain Juppé a été fixée à 3 654 euros par mois... auxquelles s'ajoutent les indemnités d'élu et de ministre. Ces indemnités cumulées sont néanmoins plafonnées à 7 775 euros, la retraite de fonctionnaire étant par contre pleinement cumulable.

Allez, pour remuer le couteau dans la plaie :

J.O n° 302 du 28 décembre 2002 page 21910

Décrets, arrêtés, circulaires- Mesures nominatives

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Arrêté du 13 novembre 2002 portant admission à la retraite (inspection générale des finances)

NOR: ECON0200088A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 13 novembre 2002, **M. Juppé (Alain), inspecteur des finances, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 2003.**

ÉTAT CIVIL : M. Alain Juppé – Né le 15 août 1945 à Mont-de-Marsan (Landes) – Circonscription d'élection : Gironde (2ème) – Groupe politique : UMP – Profession : Inspecteur des finances – MANDATS ET FONCTIONS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE – RÉÉLU le 16/06/2002

<http://consciencepolitique.over-blog.com/article-alain-juppe-retour-au-gouvernement-68342182.html>

Petite cerise sur le gâteau « recette langue de bois » pour ce type qui ose parler d'obscurantisme » lorsqu'il s'agit de dénoncer, à l'époque, l'islam « obscur » dans un lointain pays, alors que l'islam, obscur par nature commence à frapper chez nous et que ce quidam part « draguer » de futures voix en Algérie, pour 2017, et qui sait si bien lécher les babouches musulmanes, même les plus louches.

Complément de Christine Tasin, article paru en 2011 sur Riposte laïque

Celui qui est devenu, horreur d'entre les horreurs, notre ministre des affaires étrangères, vient de justifier(1), une

nouvelle fois, le titre d'islamo-collabo qui lui a été donné la semaine dernière dans l'édito (2) de Riposte laïque, au grand dam du distingué Jean-Marcel Bouguereau, du Nouvel Observateur.

En effet, on savait déjà que le roi des compromissions avec l'islam avait accordé un **terrain sous forme de bail emphytéotique** à l'association des musulmans de Gironde pour y construire un gigantesque complexe islamique qui dépendra de Tareq Oubrou, celui qui reconnaît volontiers que les musulmans peuvent, temporairement, tant qu'ils sont en minorité, respecter la loi de la République mais qui, dès qu'ils sont en nombre suffisant, doivent appliquer la charia in extenso.



On savait déjà que le roi des compromissions avec l'islam était **opposé à la loi contre la burka** au nom de la « stigmatisation possible de l'islam », et avait proclamé(3) que l'islam était compatible avec la République parce que « *la France doit être accueillante et respectueuse des différences* ».

Les méfaits du sieur Juppé continuent : en pleine révolution égyptienne, quand le fanatique(4) Qardawi prêche(5) devant des centaines de milliers de musulmans place al-Tahrir, le ministre (impossible de dire « notre ministre ») **va discuter avec ceux qui sont parmi les plus intransigeants des musulmans et ose dire que l'on se trompe sur eux...**

On se trompe sur eux, monsieur le Ministre ?

Ah bon... ces doux rêveurs(6) qui ont pour objectif avoué d'instaurer des républiques islamiques dans les pays à majorité musulmane ont même réussi, au cours de leur histoire, à se faire interdire dans plusieurs pays arabes et musulmans, comme la Syrie ou l'Egypte de Nasser (les doux Frères avaient assassiné neuf ans auparavant le premier ministre égyptien et semblaient prêts à poursuivre leur oeuvre de mort) et leur branche palestinienne est devenue le Hamas, organisation terroriste qui appelle ouvertement à la disparition d'Israël et applique de façon terrible la charia, notamment à l'endroit des femmes et des homosexuels.

Ce sont toujours les mêmes qui, bien que prétendant avoir fait évoluer le mouvement en prônant démocratie et modernisme, ont décidé en 2007, c'était hier, que ni les coptes ni les femmes n'étaient assez qualifiés pour devenir Président de la République !

Ce sont les mêmes qui ont permis que naisse le Conseil européen de la fatwa(7), dirigé par Qardawi, qui « s'est donné pour mission d'émettre des fatwas spécialement destinées aux musulmans vivant en Europe afin qu'ils puissent rester intégralement gouvernés par la charia »(wikipedia)...

Mais il semble bien que l'islamo-collabo Juppé aime la démocratie à la sauce islamique, il aime la charia, il n'aime donc ni la France ni la République , ni ses valeurs : l'égalité homme-femme, et la liberté d'expression. On rappellera utilement à celui qui manie la takkia autant que ses interlocuteurs du Caire qu'il suffit, pour savoir le vrai, d'aller lire le manifeste(8) en 50 points du fondateur des Frères musulmans, qui est toujours d'actualité..

On y lit quelques joyeusetés propres à rassurer un ministre de la République française, prêt à collaborer avec les pires ennemis du genre humain qui soient :

– Modifier les lois afin qu'elles soient conformes à la charia (loi islamique) dans tous les secteurs d'activités

- Resserrer les liens entre les pays musulmans, particulièrement entre les pays arabes en vue d'un rétablissement du califat.
- Répandre l'esprit islamique dans tous les ministères du gouvernement afin que tous les employés se sentent obligés d'adhérer aux enseignements de l'islam
- Surveiller la conduite de tous ses employés et mettre fin à la séparation entre la vie privée et la vie professionnelle.
- Modifier les horaires de travail en été et en hiver afin que tous puissent facilement accomplir leurs obligations religieuses.
- Évaluer toutes les décisions gouvernementales en regard de la loi et des enseignements de l'islam. Les fêtes nationales, les réceptions, les conférences officielles, la vie dans les prisons et les hôpitaux devraient être conformes aux enseignements de l'islam. Les heures de travail devraient être établies de telle sorte qu'elles n'entrent pas en conflit avec les heures des prières.
- S'occuper de la «question de la femme » d'une façon qui améliore son statut et lui assure une protection qui soit conforme avec les enseignements de l'islam. Ce dossier (le plus important socialement) doit se garder des positions non orthodoxes de ceux dont les opinions sont soit déficientes soit excessives.
- Reconnaître que la fornication est un crime, quelles que soient les circonstances; un crime détestable qui mérite la flagellation.
- Interdire toutes les formes de jeux: loteries, courses et casinos.
- Faire campagne contre la consommation d'alcool et de drogue: le salut de la nation dépend de leur interdiction.

- Faire campagne contre le port de vêtements inconvenants et contre les conduites relâchées; éduquer les femmes sur ce qui est convenable, et être particulièrement strict envers les enseignantes, les élèves et les étudiantes, les femmes médecins et de manière générale avec tous ceux qui travaillent dans ces domaines.
- Revoir le programme scolaire offert aux jeunes filles et s'assurer qu'il diffère de celui des garçons à plusieurs étapes de leur éducation.
- Interdire la mixité entre les étudiants des deux sexes; traiter les fréquentations entre jeunes gens en âge de se marier comme un crime qui doit être puni.
- Fermer les salles de danse moralement indésirables et les boîtes de nuit, et interdire la danse et les autres passe-temps du même genre.
- Inspecter les théâtres et les salles de cinéma et choisir avec rigueur les films et les pièces qui y seront présentés.
- Censurer les chansons et sélectionner soigneusement celles qui seront diffusées.
- Choisir soigneusement les conférences, les chansons et les sujets qui seront diffusés à la radio: utiliser la radio pour éduquer la nation d'une manière vertueuse et conforme à la morale.
- Confisquer les histoires provocatrices, les livres qui promeuvent le scepticisme d'une manière insidieuse, les journaux qui encouragent l'immoralité et ceux qui profitent de manière indécente des désirs lascifs.
- Considérer sérieusement la mise sur pied d'une police des mœurs (hisba) responsable de punir ceux qui transgressent ou attaquent la doctrine islamique, tels ceux qui ne se conforment pas au jeûne du Ramadan, ceux qui ne font pas leurs

prières, ceux qui insultent la foi et ceux qui commettent d'autres méfaits similaires.

Vous l'avez compris, le sieur Juppé est indigne. Indigne d'être ministre du pays des droits de l'homme et de la femme.

Le sieur Juppé est un collaborateur prêt à vendre pour une bouchée tout ce qui fait le plaisir de vivre en France : l'égalité, la mixité, la liberté d'expression, de mœurs et de religion, l'art, le primat de la loi des hommes sur la loi divine...

Monsieur Juppé est notre honte et nous ne pardonnerons pas à ce gouvernement de lui avoir donné un rôle et un pouvoir iniques, à vous qui nous trahissez de la pire des manières.

S'il y avait une vraie gauche, encore laïque et républicaine, en France, elle demanderait immédiatement sa démission, pour complaisance grave avec le fascisme !

Nous espérons qu'un Nuremberg jugera tous les islamo-collabos, et, quand ce jour arrivera, Juppé sera en bonne place !

Christine Tasin

(1)

<http://ripostelaique.com/sarkozy-replace-une-islamo-collabo-ump-par-un-islamo-collabo-ump.html>

(2)

<http://ripostelaique.com/sarkozy-replace-une-islamo-collabo-ump-par-un-islamo-collabo-ump.html>

(3)

<http://ripostelaique.com/Juppe-est-il-stupide-ou-islamo.html>

(4)

<http://ripostelaique.com/antisemitisme-galliano-lynche-a-paris-qaradawi-salue-au-caire.html>

(5)

<http://christinetasin.over-blog.fr/article-le-fanatisme-qardawi-67630311.html>

(6) http://fr.wikipedia.org/wiki/Fr%C3%A8res_musulmans

(7)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_europ%C3%A9en_de_la_fatwa
(8)

<http://www.pointdebasculecanada.ca/article/1375-le-manifeste-en-cinquante-points-dhassan-al-banna.php>

<http://ripostelaique.com/lislamo-collabo-juppe-leche-les-babouches-des-freres-musulmans.html>

Beaucoup de foin pour des veaux...

<http://resistancerepublicaine.com/2016/02/15/les-casseroles-de-juppe-ca-vous-tente/>